

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-10-22

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR A SISTERON – Lot n°7: 6b - Peintures Extérieures et Intérieures (Lot n°7 du dossier initial)

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à un Marché à Procédure Adaptée pour la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR A SISTERON – Lot n°7 : 6b - Peintures Extérieures et Intérieures (Lot n°7 du dossier initial), ce marché a été attribué à **SARL SPINELLI BATIMENT** dont le siège se situe 9 Rue de la Boiserie 05000 GAP **pour un montant de 33.900,00** € H.T.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR A SISTERON – Lot n°7 : 6b - Peintures Extérieures et Intérieures (Lot n°7 du dossier initial), ce marché a été attribué à SARL SPINELLI BATIMENT pour un montant de 33.900,00 € H.T.

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à SARL SINELLI BATIMENT.

Fait à Sisteron, le 3 novembre 2023 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU